

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 1 avril 2025**

**Avenants aux lots n°1, 2 et 3 du marché de travaux d'aménagement de la Véloroute voie verte ViaRhôna / Secteur 3**

**Rue du Brouaz  
(2022097)**

**N° BC\_2025\_0039**

**Convocation du : 26 mars 2025**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**Membres présents :**

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL

**Excusés :**

Louiza LOUNIS, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC\_2024\_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, la consultation portant sur les travaux Travaux d'aménagement de la Véloroute voie verte ViaRhôna / Secteur 3 Rue du Brouaz (2022097) a été attribuée comme suit :

- Lot n°1 (2022097L01) Construction de la passerelle de Brouaz sur la RD2: Groupement d'opérateurs économiques représenté par la société RAZEL-BEC venue aux droits de la société BIANCO et Cie (mandataire) en cotraitance avec :
  - FRANKI FONDATION ;
  - PILOME;
  - ACELOR MITTAL.

Montant : 1 139 583,71 € HT ;

- Lot n°2 (2022097L02) Voirie, Réseaux Divers et plantations: COLAS France – PERRIER 74

Montant estimatif :

- Tranche ferme 170 397,36 € HT

- TO001 : Première tranche optionnelle rue du Brouaz selon profil n°1 : 85 073,05 € HT

- TO002 : Deuxième tranche optionnelle rue du Brouaz selon profil n°2 : 30 451,34 € HT ;

- Lot n°3 (2022097L03) Revêtements de voirie, mobilier et signalisation COLAS France TSE

Montant estimatif :

- Tranche ferme 105 018,10 € HT

- TO001 : Première tranche optionnelle rue du Brouaz selon profil n°1 : 58 792,10 € HT

- TO002 : Deuxième tranche optionnelle rue du Brouaz selon profil n°2 : 26 279,50 € HT.

Les 3 lots ont fait l'objet d'une notification le 18/10/2023. Les délais d'exécution des travaux sont fixés comme suit :

| Lots | Tranches      | Délai       |
|------|---------------|-------------|
| 01   | /             | 38 semaines |
| 02   | Tranche ferme | 25 semaines |
|      | TO001         | 10 semaines |
|      | TO002         | 10 semaines |
| 03   | Tranche ferme | 3 semaines  |
|      | TO001         | 3 semaines  |
|      | TO002         | 3 semaines  |

Des modifications de marchés sont apparues nécessaires sur les lots n°1, 2 et 3 consécutivement à des aléas de chantier.

Concernant le lot n°1, les travaux supplémentaires font suite notamment à la découverte en cours de chantier d'un réseau fibre du SYANE non identifié en retour DICT, ainsi qu'à celle d'une conduite de gaz.

Les travaux nouveaux du lot n°2 portent sur le nettoyage et l'évacuation des déchets le long dans l'emprise de la zone de travaux et le traitement des talus par hydroseeding pour remédier à l'érosion des terrassements des talus sous l'effet des pluies.

Le lot n°3 est quant à lui modifié pour diverses reprises, notamment celle des trottoirs de la rue des quais d'Arve,

Les trois lots sont également impactés par le traitement et l'enfouissement de la Renouée du Japon (espèce végétale invasive).

Les montants des avenants et les nouveaux montants globaux des marchés publics sont fixés de la façon suivante :

- Lot n°1 :

Montant de l'avenant n°2 :

- Montant HT : 95 000,00 €
- Montant TTC : 114 000 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 8,34 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 1 234 583,71 €
- Montant TTC : 1 481 500,45 €.

- Lot n°2 :

Montant de l'avenant n°1 :

- Montant HT : 15 194,40 €
- Montant TTC : 18 233,28 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 8,92 %

Nouveau montant estimatif de la tranche ferme du marché public :

- Montant HT : 185 591,76 €
- Montant TTC : 222 710,11 €.

- Lot n°3 :

Montant de l'avenant n°1 :

- Montant HT : 10 210,10 €
- Montant TTC : 12 252,12 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 9,72 %

Nouveau montant estimatif de la tranche ferme du marché public :

- Montant HT : 115 228,20 €
- Montant TTC : 138 273,84 €.

Les autres clauses contractuelles desdits lots demeurent inchangées.

Les avenants engendrant respectivement une augmentation du montant initial des marchés publics supérieure à 5 %, la commission d'appel d'offres, réunie le 18 mars 2025, a rendu un avis favorable sur la conclusion desdits avenants.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes des avenants ci-après :

- Avenant n°2 au marché n°2022097L01 dans les conditions telles qu'exposées ci-dessus
- Avenant n°1 au marché n°2022097L02 dans les conditions telles qu'exposées ci-dessus
- Avenant n°1 au marché n°2022097L03 dans les conditions telles qu'exposées ci-dessus

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer lesdits avenants,

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget,

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*